

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 25 septembre 2023

Marie-Pierre ROBERT donne procuration à Jocelyne LAVERDURE DELHOUME en date du 27 septembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 28 septembre 2023

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 28 septembre 2023

Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 28 septembre 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT KERBRAT

Secrétaire de séance : Jacques BERNIS

Objet : Soutien financier de la ville de Panazol en faveur du Maroc – Attribution d'une aide d'urgence au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO)

Délibération 2023 – 68

Un séisme de magnitude 7 survenu le 8 septembre 2023 au Maroc a fait plusieurs milliers de victimes et de blessés.

Pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, via son Centre de crise et de soutien, a mobilisé le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

Les dons versés à ce fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en place par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines.

En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, elle pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres, au bénéfice des populations sinistrées.

Le Conseil Municipal est invité à octroyer une aide d'urgence d'un montant de **2500 euros**, versée au bénéfice du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2023 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'exprimer sa solidarité aux victimes du séisme au Maroc ;

CONSIDÉRANT l'activation par le ministère d'un fonds de concours pour venir en aide aux populations marocaines sinistrées ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une aide d'urgence d'un montant de **2500 euros** versée sous la forme d'un Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 29 septembre 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 03/10/2023

Publié ou notifié

04/10/2024



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FACECO / MODE D'EMPLOI POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SOUTIEN AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC

Un séisme de magnitude 7 survenu le 8 septembre 2023 au Maroc a fait plusieurs milliers de victimes et de blessés. Pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son Centre de crise et de soutien a mobilisé, à la demande de Catherine Colonna, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et entreprises. Les dons versés à ces fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines. En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, elle pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres, au bénéfice des populations sinistrées.

➔ Le FACECO, c'est quoi ?

Le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent, d'apporter une contribution à l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil étatique donnant la possibilité aux collectivités de participer à une réponse coordonnée, rapide et efficace mise en œuvre par l'État face aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Dans le cadre de la mobilisation au profit des populations affectées, le MEAE vous propose de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement la solidarité de votre collectivité.

➔ Quels avantages pour votre collectivité ?

- La garantie que la gestion de vos fonds sera confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les ONG et les organisations internationales ;
- L'assurance que vos fonds seront utilisés avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnée et adaptée à la crise ;
- L'importance apportée par le MEAE à la traçabilité des fonds versés, vis-à-vis de votre collectivité et de vos contribuables : le ministère vous tiendra informés des actions menées.

➔ Le Centre de crise et de soutien (CDCS)

La capacité de l'État à gérer des situations de crise complexes est à la fois un élément clé de la politique étrangère de la France et une obligation vis-à-vis des ressortissants français.

Pour répondre aux crises nécessitant une aide humanitaire d'urgence comme à celles menaçant la sécurité des Français à l'étranger, le MEAE dispose d'une structure dédiée. Créé en 2008, le Centre de crise et de soutien (CDCS) a pour vocation de mobiliser et de coordonner l'ensemble des moyens de l'État pour répondre aux crises consulaires ou humanitaires à l'international.

Rattaché au cabinet de la Ministre, il est composé d'une centaine d'agents. Parmi eux, certains sont spécialisés dans la réponse humanitaire d'urgence : le centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS).

➔ Quelle visibilité pour votre collectivité ?

Chaque adhésion au FACECO fera l'objet d'une **communication spécifique**, à la fois de la part des **opérateurs de terrain** et du MEAE. Votre effort pourra être mentionné dans l'ensemble des supports et actions de communication liées à la crise pour lesquelles vous aurez choisi de **vous engager**.

➔ Comment vos fonds seront-ils utilisés ?

Les actions d'aide d'urgence seront sélectionnées par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien. Cette sélection est réalisée en lien avec la collectivité contributrice dans la mesure du possible. Elle s'effectuera en fonction :

- de la **réactivité à l'urgence** ;
- des **besoins réels** identifiés sur le terrain, en lien avec les autorités locales ;
- du respect des **règles de conformité financière** ;
- du **rapport coût/efficacité** des actions, etc.

Une fois la sélection effectuée, le MEAE, par l'intermédiaire du CDCS ou de ses représentations diplomatiques, conclut une convention de subvention avec l'opérateur retenu et assure un suivi des actions menées, en vous tenant informés.

Comment agir grâce au fonds de concours ?

Procédure à suivre :

- 1** • Une délibération de la collectivité devra indiquer expressément le montant du versement ainsi que le destinataire des fonds : « FACECO – aide à la population du Maroc ».
- 2** • Transmettre au comptable public de rattachement (DGFIP) un mandat de paiement appuyé de la délibération (PJ) et avec pour références du paiement : le RIB de la DSFIPE et le libellé si possible réduit à « **Maroc RC-1-2-00263 NOM Collectivité** ».
- 3** • Le comptable public vise le mandat de paiement et adresse le virement aux coordonnées indiquées par le donateur.
- 4** • Le donateur adresse la délibération par courriel à l'adresse dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr en mettant le même motif en objet du message, ainsi qu'un courriel au CDCS comptabud209.cdcs@diplomatie.gouv.fr.
- 5** • à réception des fonds et de la délibération (il faut les deux), le service recettes de la DSFIPE abonde le fonds de concours.

**DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES
PUBLIQUES POUR L'ÉTRANGER**
Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)

Code Banque : 30001 – Code Guichet : 00589
Compte n° : A44A0000000 – Clé RIB : 13
IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013
BIC : BDFEFRPPCT
Libellé : Maroc RC -1-2-00263

➔ Contact

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Centre de crise et de soutien
Centre des opérations humanitaires et de stabilisation

37 Quai d'Orsay, 75700 PARIS 07 SP
Courriel : comptabud209.cdcs@diplomatie.gouv.fr
Tel. : 33 (0)1 43 17 53 53



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB68

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/09/2023

Objet : Soutien financier de la ville de Panazol en faveur du Maroc - attribution d'une aide d'urgence au profit de FACECO

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 03/10/2023

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 68 - Soutien financier de la ville de Panazol en faveur du Maroc - Attribution d'une aide d'urgence au profit du FACECO.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230929-DELIB68-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/10/2023